



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: ELPOS COMPANY SA, 1912 LEYTRON**
2. **Lieu et date de la mise aux enchères:** 1920 Martigny, 20.01.2011.
3. **Salle de l'enchère:** 10.00 heure, Office des faillites de Martigny, Av. du Gd-St-Bernard 1, 1920 Martigny, 1^{er} étage
4. **Les conditions de vente seront disponibles à partir de:** 06.01.2011 jusqu'au 20.01.2011
- 4.1 **Lieu de dépôt des conditions de vente:** Office des faillites de Martigny, Av. du Gd-St-Bernard 1, 1920 Martigny
5. **Délai de production:** 16.12.2010
6. **Objets des enchères:** Chapitre de Elpos Company SA, 1912 Leytron
PPE no. 9723 (quote-part 210/10000 du no. 670), plan no. 11, nom local : La Moya,
Objet du droit exclusif : rez-de-chaussée : local commercial no. 81 et 1^{er} sous-sol : dépôt no. 18
Parcelle de base objet de la PPE
Parcelle no. 670, plan no. 11, nom local : La Moya
Surface totale : 2400 m²,
Place 160m², habitation – bureaux - commerce 768 m², bâtiment bureaux 433 m², garage 992 m² (souterrain), couvert 47 m².
Estimation officielle : Fr. 162'000.–
Pour une désignation plus complète des immeubles, on se réfère au registre foncier de Martigny dont un extrait est déposé à l'office soussigné, ainsi qu'au rapport de l'expert, à la disposition des intéressés. Les conditions de vente et l'état des charges pourront être consultés à l'office des faillites de Martigny dès le 06.01.2011 sur rendez-vous préalable.
Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce, ainsi que des sûretés nécessaires en garantie du paiement.
Les intéressés sont rendus expressément attentifs sur la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des sociétés suisses considérées comme étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.
Quel que soit l'adjudicataire, celui-ci devra verser une garantie de Fr 16'000.– en espèces, séance tenante. Sont également admis à titre de garantie : les chèques bancaires (chèques émis par une banque, les autres chèques ne sont pas admis)

ou encore les garanties bancaires irrévocables et illimitées.

La vente est faite sans garantie ni de droit, ni de fait.

Voir également sous rubrique vente mobilière : vente des servitudes de parcage nos. 16 et 17 (places de parc extérieures) inscrites sur parcelle de base no. 670, nom local : La Moya sur terre de Martigny, qui aura lieu à l'issue de la vente susmentionnée.

Office des faillites du district de Martigny
David MOULIN, préposé
1920 Martigny 1

00561387

